

**Compte rendu de Séance**  
**du Conseil Municipal du 30 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à 20 heures 37, le Conseil Municipal de la ville de SERRIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire.

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés: 29

Membres du Conseil Municipal absents non représentés: 0

---

**L'ordre du jour est le suivant :**

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017.
1. Règlement de fonctionnement du conseil des parents.
2. Unification et modification des règlements de fonctionnement des crèches municipales.
3. Convention avec l'Hôpital de Marne-la-Vallée dans le cadre du projet « activité sportive douce pour les personnes en rémission du cancer ».
4. Demande de subventions pour la réhabilitation du parcours santé.
5. Conventions d'objectifs et de financement entre la CAF et la Ville relatives au Relais d'Assistants Maternels.
6. Mise à jour du tableau des emplois.
7. Renouvellement de la convention VEA de délégation de certains services.
8. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT.

**Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de nommer Madame Yasmina BOUMEDINE, Conseillère Municipale, en tant que secrétaire de séance.

**VOTE : Approuvée à l'unanimité**

**0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 29 mai 2017.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

RESULTAT : **Adoptée à la majorité des votants.**

**1. Règlement de fonctionnement du conseil des parents.**

**Rapporteur : Madame Virginie HOARAU**

Le Conseil des parents est une instance consultative, un espace de dialogue et d'informations entre les usagers, les élus et le personnel, qui a pour but d'associer plus étroitement les parents à la vie de la crèche et à la politique municipale de la Petite Enfance.

Force est de constater, lors de ces rencontres :

- Des questions ou des propositions similaires sur les trois crèches dont l'intérêt serait un partage et un débat au niveau du service Petite Enfance,
- Une difficulté à mobiliser la participation des parents.

Afin de dynamiser l'expression et la participation des parents, il est proposé une nouvelle approche, par la mise en place d'un conseil de parents commun aux trois crèches.

Le règlement de fonctionnement et la plaquette d'information présentés lors de la Commission Vie Éducative du 6 octobre 2016 ont reçu un accueil favorable avec deux demandes à étudier :

- L'intégration de ce règlement dans le règlement de fonctionnement des crèches,
- La participation d'un conseiller municipal à ce conseil d'établissement.

L'objectif est donc de formaliser des propositions pour répondre à ces deux points et permettre le vote de ce règlement de fonctionnement.

Ce Conseil des parents demande la rédaction d'un règlement permettant de préciser l'objet, la composition, l'organisation des élections, les droits et devoirs des parents, afin de poser clairement le fonctionnement de cette instance.

Concernant la participation d'un conseiller municipal à ce conseil d'établissement, il est proposé de noter à l'article 2 : « Un conseiller municipal intéressé par les questions abordées et désigné par le Maire ».

Le vote du règlement de fonctionnement du Conseil des parents permettra en septembre 2017, de délivrer une information pour organiser un Conseil des parents avant le 31 décembre 2017.

Le règlement et la plaquette seront mis sur le site internet de Serris pour les rendre aisément accessibles à tous.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement du Conseil des parents.

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **29**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

## **2. Unification et modification des règlements de fonctionnement des crèches municipales.**

### **Rapporteur : Madame Virginie HOARAU**

Les crèches municipales accueillent en collectif, des enfants Serrisssiens âgés de 10 semaines à 4 ans.

Conformément aux différentes réglementations, un règlement par crèche fixait leurs modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il a été convenu en 2016 qu'il n'y aurait qu'un seul règlement pour l'ensemble des crèches.

La nécessité d'optimiser la gestion financière et administrative des crèches, d'ajuster des pratiques en tenant compte des responsabilités engagées et d'une cohérence dans leurs applications sur les différents services de la commune ont conduit à présenter en Commission Vie Educative du 6 octobre 2016 une proposition de modification des règlements de fonctionnement.

Les modifications se déclinent ainsi :

- Présentation des différents types d'accueil, les participations familiales et la vie à la crèche,
- Présentation du cadre de fonctionnement :
  - ✓ Garantir un cadre médical et d'hygiène alimentaire sécurisés, pour tout protocole d'accueil individualisé lié à une allergie alimentaire.
  - ✓ Apporter des précisions sur les missions du médecin, du psycho sociologue et de l'éducateur.
  - ✓ Afin d'être au plus près des besoins des familles et de réduire ainsi les écarts entre heures réalisées et heures facturées :
    - les renouvellements de contrats seront réalisés tous les 3 à 5 mois sur l'année civile. Une suspension d'accueil est appliquée si le contrat n'est pas retourné dans les 48h.
    - diminuer les *jours de carence* lors d'une absence pour maladie en passant de 3 jours à 2 jours. Ainsi, les familles gagnent un jour déductible et la réduction de l'écart entre les heures réalisées facturées permet d'améliorer le taux de facturation par la CAF.
  - ✓ Appliquer une procédure de rappels du cadre (un rappel oral, puis un rappel écrit) pour le non- respect du règlement de fonctionnement et du contrat d'accueil avant la radiation.
  - ✓ Identifier le Conseil de parents versus le Conseil d'établissement comme nouvel espace de dialogue et d'informations.

Ce règlement unique sera distribué aux familles dès le mois de septembre 2017. Il sera également mis sur le site Internet de la ville, afin de le rendre accessible à tous.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des crèches municipales.

#### VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **29**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

### **3. Convention avec l'Hôpital de Marne-la-Vallée dans le cadre du projet « activité sportive douce pour les personnes en rémission du cancer ».**

**Rapporteur : Madame Dominique BRUNEL**

La préfiguration d'une réflexion avec le Docteur Le Foll chef de service du Centre de Traitement du cancer au Grand Hôpital de l'Est Francilien s'est portée sur l'intégration de personnes en rémission du cancer sur des créneaux Planète Sport.

Il s'agit de proposer aux intéressés un programme varié favorisant :

- la découverte des différents sports ;
- le renforcement musculaire adapté.

Le secteur Sport souhaite proposer ces activités physiques et sportives sur les créneaux Planète Sport Aînés le lundi et le jeudi, dès septembre, sous couvert d'une autorisation médicale.

Le Docteur Le Foll et son équipe identifieront et communiqueront sur ce nouveau dispositif auprès des adhérents. Deux éducateurs sportifs pourront suivre une formation dispensée par la Fédération Nationale « CAMI – Sport & Cancer ». La date reste à finaliser.

Enfin, dans cette démarche, la ville bénéficiera des compétences et expertises de deux agents communaux, respectivement infirmier et psychomotricien.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention, ainsi que les éventuels avenants qui en découleraient, avec le Grand Hôpital de l'Est Francilien afin de déterminer les modalités de ce partenariat.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **29**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

#### **4. Demande de subventions pour la réhabilitation du parcours santé.**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Afin de permettre aux usagers de bénéficier de la pratique libre de différents agrées sportifs, la commune souhaite réhabiliter son « parcours de santé ».

Ce projet est scindé en deux phases :

- Une première phase relative à la réhabilitation de l'actuel parcours situé au Parc des Communes ;
- Une seconde phase relative à la conception et la réalisation d'un parcours complémentaire sur différents sites déjà identifiés, à savoir notamment la zone de Tabarly, l'Hôtel de Ville et la place d'Ariane.

Le montant de cette opération est estimé à 40 000 €. Il paraît en conséquence opportun de pouvoir bénéficier de subventions afin de financer en partie la construction de ce parcours de santé. A cette fin, il convient de solliciter différents organismes, à savoir :

- le Conseil Régional d'Île-de-France,
- le Conseil Départemental,
- et le Centre National pour le Développement du Sport

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ces différentes administrations et de signer les conventions qui en découleraient.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : **29**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

## **5. Conventions d'objectifs et de financement entre la CAF et la Ville relatives au Relais d'Assistants Maternels.**

**Rapporteur : Madame Virginie HOARAU**

La Commission d'Action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et- Marne, dans sa séance du 7 mars 2017, a décidé d'agréer le Relais Assistants Maternels (RAM) de Serris à hauteur de 100 % d'un équivalent temps plein pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2019.

Cet agrément entraîne le versement d'une aide au démarrage liée à l'extension du RAM à 50% d'un équivalent temps plein, soit 5 000 € en 2017 et en 2018.

Dans ce cadre, il convient de formaliser les relations entre la CAF et la Commune, à travers la conclusion d'une convention de prestation de service RAM et d'une convention de financement 2017-2018.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conventions annexées à la présente note,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tous documents et avenants qui en découleraient.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 29**

**RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.**

## **6. Mise à jour du tableau des emplois**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est proposé une mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte des réussites à concours et examen professionnel du 1<sup>er</sup> semestre 2017 et permettre ainsi l'avancement de carrière d'agents remplissant les conditions (fonction, manière de servir).

Il est proposé la création des emplois suivants :

### **I. CREATION D'EMPLOIS**

#### **1.1. Pour pourvoir des postes dans le cadre de réussite à concours**

- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps non complet (30h30)

#### **1.2. Pour pourvoir des postes dans le cadre de réussite d'examen professionnel**

- 4 emplois d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30h30)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour de ce tableau des emplois.

**VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**POUR : 29**

**RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.**

## 7. Renouvellement de la convention VEA de délégation de certains services.

**Rapporteur : Monsieur Luc CHEVALIER**

Val d'Europe Agglomération dispose de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Ces compétences sont limitativement énumérées dans les statuts de la communauté d'agglomération.

Depuis 2008, le SAN, devenu la communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération, exerce, par convention avec les communes, un certain nombre de services, notamment dans les domaines de la vie locale (activités sportives), de l'enseignement (soutien au réseau d'aide spécialisée pour l'enfance en difficulté (RASED), enseignement de l'anglais en primaire...), de l'emploi et de la formation.

La convention arrive à échéance le 30 juin 2017. Aussi, afin d'assurer la pérennité de ces délégations de compétence, il est proposé de renouveler la délégation de certains services à l'agglomération du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2020. Ainsi seront gérés par Val d'Europe Agglomération pour le compte des communes membres les services suivants :

- l'enseignement spécialisé (initiation à l'anglais pour les CM1 et CM2, RASED,...)
- l'animation en dehors du temps scolaire (vacances jeunes, ...)
- le sport,
- l'action en faveur de l'emploi,
- le centre social intercommunal,
- le soutien aux associations...

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention annexée à la présente note,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants qui en découleraient.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 29

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

## 8. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Date de la décision	Intitulé	Montant en € TTC
04/05/2017	Convention de prêt de véhicule (minibus) pour l'association HBCVE du 2 mai au 2 juillet 2017	A titre gracieux
12/05/2017	Contrat de prestation de service pour l'intervention d'une psychosociologue au sein du RAM communal du 10 mai au 31 décembre 2017	2 100,00 €
19/05/2017	Contrat de cession des droits de spectacle "Aimez-moi" avec la société KI M'AIME ME SUIVE le 18 novembre 2017	8 770,00 €
22/05/2017	Contrat de prestation de service pour l'organisation d'une séance de bowling lors du séminaire des élus avec la société Le Crystal Paxton le 6 mai 2017	696,00 €
22/05/2017	Contrat de prestation de service pour l'organisation d'un séminaire des élus avec la société Le Château de Ferrières le 6 mai 2017	2 603,00 €
23/05/2017	Convention d'utilisation de la Ferme des Communes par l'Ecole de Musique Serrissienne les 2 et 3 juin 2017	A titre gracieux

23/05/2017	Convention de service relative à une exposition sur le thème de la seconde guerre mondiale lors de la cérémonie du 8 mai 2017 avec l'association ADAHMO	650,00 €
29/05/2017	Convention d'utilisation du petit terrain de l'Herrière par l'association ASAVE (Auchan VE) tous les jeudis du mois de juin 2017	A titre gracieux
26/05/2017	Contrat de cession des droits de spectacle "L'Odyssée de Moti" avec l'association Une poignée d'images Théâtre de Marionnettes le 28 mars 2018	1 900,00 €
26/05/2017	Contrat de cession des droits de spectacle "Amériques" avec l'association EXCELLART le 17 mars 2018	1 900,00 €
26/05/2017	Convention de location de la ferme des communes par l'AC Théâtre du 7 juin au 2 juillet 2017	A titre gracieux
01/06/2017	Convention d'utilisation de locaux communaux pour l'Assemblée Générale du club de football le 2 juin 2017	A titre gracieux
02/06/2017	Convention de mise à disposition de la Maison Communale des 4 saisons par l'Inspection d'Education Nationale à l'occasion du Salon des Editeurs le 9 juin 2017	A titre gracieux
09/06/2017	Contrat pour l'intervention d'une conteuse lors de la fête du RAM communal avec la compagnie Pas d'chichi le 24 juin 2017	500,00 €

**Questions diverses :**

Aucune

---

**La séance est levée à 21h03**

**Affiché le 6 juillet 2017**